

**CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 18 AVRIL 2008.**

**COMPTE-RENDU**

(Présents : 35, pouvoirs : 3, absent : 1)

**ETAIENT PRESENTS** : MMES, MM. LE DISSES, Eric, Maire, MOY Geneviève, COLIN Patricia, GUIOT Robert, SIMON Chantal, MATTEONI Guy, VINCIGUERRA Catherine, LE BORGNE Yves, CUDENNEC Odile, AGULLO Pascal, PRADEL Véronique, PUECHEGUT Emmanuelle, GIULIANO Vito, Adjoint, GIVAUDAN Julien, PONTOUS Guy, DENIS Jean François, BOUDEY Jacqueline, BRUNEL Jean, LO IACONO Michel, BLASZYCK Michel, LEGAL Corinne, GOELZER Martine, ROS Marie Rose, SUCCAMIELE Nathalie, PALMASI Sandrine, LAVIE Laurent, PANAGOUDIS Grégory, GINI Michel, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard, conseillers municipaux.

**A DONNE POUVOIR** : ROCCARO Lorenzo à Patricia COLIN, JOUANDON Laurence à Eric LE DISSES, POUET Paule à Geneviève MOY.

**ABSENT** : LANTERMO Christiane. (Arrivée à 18 H 11).

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Grégory PANAGOUDIS.

✍

Ouverture de la séance : 18 H.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Monsieur Grégory PANAGOUDIS est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Messieurs Laurent LAVIE et Grégory ANTROPOLI sont désignés en qualité d'assesseurs.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs reçus.

Le Secrétaire de séance donne lecture des Décisions du Maire prises depuis le conseil municipal du 3 avril 2008 :

	<b>EMPLOI/FORMATION.</b>
N° 65.	CAE. PROGRAMME DE FORMATION « INFORMATIQUE WORD – EXCEL ».
17/04.	CONVENTION GRETA (Mlle RISSO).

Le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 3 avril 2008 est adopté à l'unanimité.

**Puis il est passé aux questions inscrites à l'ordre du jour :**

**LE CONSEIL,**

**DECIDE, à l'unanimité (38) de déléguer** compétence au Maire pour prendre, pendant la durée de son mandat, toutes décisions en ce qui concerne les matières énoncées à l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les conditions et limites suivantes

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer, **dans les limites de 15 000 euros**, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

3° De procéder, **dans les limites des crédits ouverts au budget principal de la commune**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres **d'un montant inférieur à 90 000 euros HT.\*** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**\* Il est à noter que ce n'est plus la procédure de passation mais le montant du marché qui permet de déterminer les possibilités de délégations accordées au maire. Le décret n°171 du 22 février 2008 a fixé ce seuil à 206.000 euros H.T. pour les marchés de fournitures, de services et de travaux. Le conseil municipal peut, toutefois, plafonner la délégation à une valeur inférieure. Il est proposé de plafonner cette délégation à 90.000 euros HT.**

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la commune, **sous réserve des compétences de la communauté urbaine**, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code **dans les conditions fixées par délibérations du conseil municipal :**

- **n° 296 du 10 novembre 1987, concernant le droit de préemption ordinaire,**

- **n° 193 du 2 juillet 1990 et n° 142 du 24 juin 1996, concernant le droit de préemption renforcé,**

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, **dans tous les cas ;**

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux **dans la limite de 7 600 euros H.T.;**

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base **d'un montant maximum de 1 500 000 euros;**

21° D'exercer, au nom de la commune et **dans la limite de 500 000 euros**, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du code de l'urbanisme ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

**DELEGUE**, en cas d'empêchement du maire, les attributions visées ci-dessus au Premier Adjoint ou, en cas d'empêchement du Premier Adjoint, à l'Adjoint délégué aux finances, dans les mêmes conditions.

**DECIDE**, à l'unanimité (38) **de procéder**, par un vote à main levée, à la constitution des différentes commissions municipales d'études en respectant le principe de la représentation proportionnelle.

Chaque Commission étant composée de 7 membres, il est attribué :

- 5 sièges au groupe de la Majorité municipale.
- 1 siège au groupe « Rassemblement des Forces de Gauche ».
- 1 siège au groupe UMP DIVERS DROITE « Ensemble, continuons Marignane ».

**Ont, ainsi, été constituées les commissions municipales d'études suivantes :**

**COMMISSION FINANCES, INTERCOMMUNALITE.**

✚ Madame Patricia COLIN, Monsieur Guy MONTOUS, Monsieur Jean BRUNEL, Madame Marie Rose ROS, Monsieur Grégory PANAGOUDIS, Monsieur Daniel SIMONPIERI, Monsieur Vincent GOMEZ.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (38).

**COMMISSION TRAVAUX NEUFS, ENTRETIEN DU PATRIMOINE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE.**

✚ Monsieur Robert GUIOT, Monsieur Lorenzo ROCCARO, Monsieur Michel LO IOCANO, Monsieur Guy PONTOUS, Monsieur Jean François DENIS, Monsieur Richard VENDRAME, Monsieur Michel GINI.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (38).

**COMMISSION SECURITE DES PERSONNES ET DES BIENS, CIRCULATION, SANTE, POPULATION, CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS.**

✚ Monsieur Robert GUIOT, Monsieur Jean BRUNEL, Monsieur Jean François DENIS, Monsieur Guy PONTOUS, Monsieur Michel BLASZYCK, Madame Elisabeth MIRA, Madame Marie Claude GARGANI.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (38).

**COMMISSION URBANISME ET LOGEMENT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, TRANSPORT.**

✚ Monsieur Lorenzo ROCCARO, Madame Chantal SIMON, Monsieur Yves LE BORGNE, Monsieur Jean BRUNEL, Monsieur Michel LO IACONO, Madame Marie José PEREZ, Monsieur Vincent GOMEZ.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (38).

**COMMISSION ENVIRONNEMENT ECOLOGIE ET ESPACES VERTS.**

✚ Monsieur Pascal AGULLO, Madame Corinne LEGAL, Monsieur Jean BRUNEL, Monsieur Vito GIULIANO, Madame Sandrine PALMASI, Monsieur Richard VENDRAME, Madame Christiane LANTERMO.

*(Arrivée de Mme LANTERMO à 18 H 11).*

**Vote :** Adopté à l'unanimité (39).

**COMMISSION ANIMATION, TOURISME, ECHANGES INTERNATIONAUX, CULTURE.**

✚ Monsieur Guy MATTEONI, Madame Jacqueline BOUDEY, Madame Catherine VINCIGUERRA, Monsieur Laurent LAVIE, Madame Patricia COLIN, Monsieur Daniel SIMONPIERI, Madame Christiane LANTERMO.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (39).

**COMMISSION SPORT, JEUNESSE.**

✚ Madame Catherine VINCIGUERRA, Monsieur Guy PONTOUS, Monsieur Pascal AGULLO, Madame Odile CUDENNEC, Monsieur Guy MATTEONI, Monsieur Richard VENDRAME, Monsieur Grégory ANTROPOLI.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (39).

**COMMISSION SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE, PETITE ENFANCE.**

✚ Madame Véronique PRADEL, Madame Martine GOELZER, Monsieur Laurent LAVIE, Monsieur Jean BRUNEL, Madame Jacqueline BOUDEY, Madame Marie José PEREZ, Madame Christiane LANTERMO.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (39).

**COMMISSION COHESION SOCIALE, ACTIONS SOCIALES.**

✚ Madame Geneviève MOY, Monsieur Yves LE BORGNE, Madame Laurence JOUANDON, Madame Marie Rose ROS, Monsieur Robert GUIOT, Madame Elisabeth MIRA, Madame Marie Claude GARGANI.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (39).

**COMMISSION EMPLOI ET FORMATION, SENIORS.**

✚ Madame Odile CUDENNEC, Monsieur Yves LE BORGNE, Monsieur Jean BRUNEL, Monsieur Vito GIULIANO, Madame Geneviève MOY, Madame Elisabeth MIRA, Monsieur Michel GINI.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (39).

**COMMISSION PERSONNEL COMMUNAL.**

✚ Madame Patricia COLIN, Monsieur Jean BRUNEL, Madame Odile CUDENNEC, Monsieur Michel LO IACONO, Madame Martine GOELZER, Monsieur Daniel SIMONPIERI, Monsieur Vincent GOMEZ.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (39).

**COMMISSION VIE ASSOCIATIVE.**

✚ Monsieur Julien GIVAUDAN, Madame Jacqueline BOUDEY, Monsieur Jean BRUNEL, Monsieur Vito GIULIANO, Madame Laurence JOUANDON, Madame Marie José PEREZ, Madame Marie Claude GARGANI.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (39).

**COMMISSION COMMUNICATION ET NOUVELLES TECHNOLOGIES.**

✚ Monsieur Grégory PANAGOUDIS, Monsieur Jean François DENIS, Madame Catherine VINCIGUERRA, Monsieur Pascal AGULLO, Madame Nathalie SUCCAMIELE, Madame Marie José PEREZ, Monsieur Grégory ANTROPOLI.

**Vote :** Adopté à l'unanimité (39).

**DECIDE,** à l'unanimité (39) **de désigner,** par un vote à main levée les nouveaux représentants au sein de certains organismes, à savoir :

**COMMISSION DEPARTEMENTALE D'EQUIPEMENT COMMERCIAL :**

A ETE ELU, à la majorité, (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 1 Représentant titulaire : Eric LE DISSES, Maire, (membre de droit).
- ✚ 1 Représentant suppléant : Monsieur Yves LE BORGNE.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DES MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUE :**

Monsieur Eric LE DISSES, Maire, est président de droit.

ONT ETE ELUES, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés et au premier tour de scrutin :

- ✚ 1ère représentante : Madame Geneviève MOY. (30 voix).
- ✚ 2<sup>ème</sup> représentante : Madame Paule POUET. (30 voix).

**CONSEIL DE LA VIE SOCIALE DES MAISONS DE RETRAITE PUBLIQUE :**

ONT ETE ELUES, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 1 représentant titulaire : Madame Geneviève MOY.
- ✚ 1 représentant suppléant : Madame Paule POUET.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION SAINT LOUIS/SAINTE MARIE :**

A ETE ELU, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 1 Représentant : Monsieur Pascal AGULLO.

**CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES ET DES LYCEES. Commissions Permanentes :**

ONT ETE ELUS, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

**C.A. LYCEE MAURICE GENEVOIX :**

- ✚ 2 représentants titulaires : Madame Catherine VINCIGUERRA, Madame Odile CUDENNEC.
- ✚ 2 représentants suppléants : Madame Laurence JOUANDON, Monsieur Robert GUIOT.

**Commission permanente :**

1 représentant : Madame Catherine VINCIGUERRA.

**C.A. LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL M. GENEVOIX :**

- ✚ 2 représentants titulaires : Madame Catherine VINCIGUERRA, Madame Odile CUDENNEC.

- ✚ 2 représentants suppléants : Madame Laurence JOUANDON, Monsieur Robert GUIOT.

**Commission permanente :**

- ✚ 1 représentant : Madame Catherine VINCIGUERRA.

**C.A. LYCEE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL LOUIS BLERHOT :**

- ✚ 2 représentants titulaires : Madame Odile CUDENNEC, Monsieur Michel LO IACONO.
- ✚ 2 représentants suppléants : Madame Véronique PRADEL, Monsieur Robert GUIOT.

**Commission permanente :**

- ✚ 1 représentant : Madame Odile CUDENNEC.

**C. A. DU COLLEGE GEORGES BRASSENS :**

- ✚ 2 représentants titulaires : Madame Catherine VINCIGUERRA, Monsieur Laurent LAVIE.
- ✚ 2 représentants suppléants : Monsieur Yves LE BORGNE, Madame Emmanuelle PUECHEGUT.

**Commission permanente :**

- ✚ 1 représentant : Madame Catherine VINCIGUERRA.

**C.A. COLLEGE EMILIE DE MIRABEAU :**

- ✚ 2 représentants titulaires : Madame Catherine VINCIGUERRA, Madame Nathalie SUCCAMIELE.
- ✚ 2 représentants suppléant : Madame Laurence JOUANDON, Monsieur Yves LE BORGNE.

**COLLEGE Jacques PREVERT :**

**Commission permanente :**

- ✚ 1 représentant : Madame Catherine VINCIGUERRA.

**COMITE DIRECTEUR DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL PLAINE NOTRE DAME. EUROCOPTER France :**

ONT ETE ELUS, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 3 représentants : Madame Catherine VINCIGUERRA, Monsieur Pascal AGULLO, Monsieur Jean BRUNEL.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE MARIGNANAISE :**

ONT ETE ELUS, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 7 représentants : Madame Emmanuelle PUECHEGUT, Monsieur Guy PONTOUS, Madame Patricia COLIN, Monsieur Robert GUIOT, Monsieur Michel LO IACONO, Madame Nathalie SUCCAMIELE, Monsieur Laurent LAVIE.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE D'AIDE PAR LE TRAVAIL SIS PLAINE NOTRE DAME :**

ONT ETE ELUS, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 3 représentants : Monsieur Robert GUIOT, Monsieur Yves LE BORGNE, Madame Odile CUDENNEC.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MARSEILLE :**

A ETE ELUE, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 1 représentant : Madame Véronique PRADEL.

**COMMISSION D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE ET LA COMMUNE :**

ONT ETE ELUS, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 1 représentant titulaire : Monsieur Guy PONTOUS.
- ✚ 1 représentant suppléant : Madame Patricia COLIN.

#### **CONSEIL PORTUAIRE DES PORTS DEPARTEMENTAUX DU JAI, DU SAGNAS ET DU PERTHUIS :**

ONT ETE ELUS, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 1 représentant titulaire : Monsieur Pascal AGULLO.
- ✚ 1 représentant suppléant : Monsieur Jean François DENIS.

#### **ASSOCIATION DE LA VILLE DE MARIGNANE A L'ELABORATION DES DOCUMENTS D'URBANISME DES COMMUNES LIMITROPHES :**

ONT ETE ELUS, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 2 représentants : Monsieur Lorenzo ROCCARO, Monsieur Michel LO IACONO.

#### **COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION (CLIC) SUR LES RISQUES INDUSTRIELS :**

ONT ETE ELUS, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 1 représentant titulaire : Monsieur Yves LE BORGNE.
- ✚ 1 représentant suppléant : Monsieur Lorenzo ROCCARO.

#### **ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DES BOUCHES DU RHONE :**

ONT ETE ELUS, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard) :

- ✚ 1 représentant titulaire : Monsieur Pascal AGULLO.
- ✚ 1 représentant suppléant : Madame Corinne LEGAL.

**DECIDE**, à l'unanimité (pour : 39), **de fixer** à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Marignane, dont 5 élus et 5 nommés.

**DECIDE de procéder**, par un vote au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres appelés à siéger au conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

**ONT ETE ELUS** : Madame Geneviève MOY, Madame Véronique PRADEL, Madame Odile CUDENNEC, Monsieur Robert GUIOT, Madame Marie Claude GARGANI.

**DECIDE**, à la majorité (pour : 30, contre : 0, abstention : 9 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory, PEREZ Marie-José, SIMONPIERI Daniel, MIRA Elisabeth, VENDRAME Richard), **de voter** la liste des contribuables suivante, pour la désignation des commissaires titulaires et suppléants appelés à siéger à la commission communale des impôts directs.

**Commissaires titulaires** : Monsieur Xavier LOPEZ, Monsieur André LAUGIER, Monsieur Eric DAZIN, Madame Elisabeth YEGHIAZARIAN, Madame Marie PENNICA, Monsieur Bruno

PEZZALI, Madame Jocelyne POMMIER, Monsieur Albert REYNAUD, Monsieur Lorenzo ROCCARO, Madame Dominique BLASZYCK, Monsieur Julien GIVAUDAN, Madame Dominique NERI LEOTARD (non domiciliée sur la commune), Monsieur Christophe SUCCAMIELE, Madame Elodie MOY, Madame Christine LE BORGNE, Madame Chantal BOURRAT

**Commissaires suppléants** : Monsieur Bernard SUIRE, Madame Carine CARLINO, Monsieur Pascal GOUNON, Monsieur Harry SIMPSON, Monsieur Bernard BENTZ, Monsieur Christian SZABO, Monsieur Jean Michel GOELZER, Madame Stéphanie LAVIGNE, Monsieur Joseph GRASSINI, Monsieur Christophe ASENICO, Monsieur René BORG, Monsieur Jean Claude LOUETTE, Monsieur Sauveur PENNICA, Monsieur Serge BOUDEY, Madame Marie Claire DE CRISTENZO, Monsieur Lucas PANAGOUDIS.

**DECIDE**, à l'unanimité (pour 39), **d'adopter** la nouvelle répartition des participations financières des communes membres du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Ruisseau de La Cadière, qui fixe la participation de Marignane à 31,5 % (45,5 % auparavant) et **DECIDE** la mise en place de ces nouveaux taux dès l'exercice 2008.

**DECIDE**, à l'unanimité (pour 39), **d'attribuer** les indemnités de fonctions du Maire et des Adjoints aux taux suivants :

- 80 % + 15 % (au titre de Chef lieu de Canton) pour le maire.
- 28 % pour les 11 adjoints au maire.
- 19 % pour les 2 adjoints de quartier.

**DECIDE**, à l'unanimité (pour 39), **d'attribuer** des prix aux lauréats du spectacle concours « Les duellistes du rire » samedi 26 avril 2008 organisé par l'Ecole Régionale d'Art Dramatique, pour un montant total de 930 euros et **DECIDE** de récompenser les participants par un tee-shirt. La répartition des prix se fera à l'issue du concours. **DIT** que les prix seront attribués sous forme de cadeaux pris directement chez les fournisseurs par bon de commande.

**DECIDE**, à l'unanimité (pour 39), **d'approuver** la convention relative à la participation de la Région aux dépenses de fonctionnement des installations sportives que la commune de Marignane met à la disposition des Lycées, LYP/LP Maurice GENEVOIX, LP Louis BLEROT, LYT SAINT LOUIS/SAINTE MARIE (Gignac). **PRECISE** que la participation prévisionnelle de la Région est de **76 456,44 Euros** pour l'année scolaire 2007/2008. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

**DECIDE**, à l'unanimité (pour 39), **de valider** l'affectation par l'association Union Sportive de Marignane de la subvention communale attribuée pour l'année 2007 au budget de la saison sportive 2006/2007.

**DECIDE**, à la majorité (pour : 34, contre : 0, abstention : 5 GINI Michel, LANTERMO Christiane, GARGANI Marie Claude, GOMEZ Vincent, ANTROPOLI Grégory), **de fixer** à 4 000 euros par an le montant des indemnités allouées au maire pour frais de représentation.



Clôture de la séance : 19 H 30.



Le Maire  
Eric LE DISSES.